



**مؤسسة القذافي العالمية للجمعيات الخيرية**

**Gaddafi International Foundation  
For Charitable Associations**

## **Accord**

Suite à la requête présentée par Les Familles du DC 10 en Colère ! à la fondation mondiale KADHAFI pour les associations caritatives (organisme indépendant non- gouvernemental) et dans laquelle elle demande à la fondation d'accorder une considération morale aux familles des victimes conformément aux principes humains et aux objectifs généreux adoptés par la fondation qui a déjà obtenu des succès internationaux dans ce domaine,

au terme de rencontres entre les deux parties :

Les Familles du DC 10 en Colère !

et le groupe de travail de la fondation mondiale KADHAFI,

(SOS Attentats ayant participé aux négociations),

il a été convenu ce qui suit:

- 1- les deux parties expriment leur volonté commune de parvenir à un règlement définitif qui conduira à une réconciliation complète et au rétablissement sans réserves des liens d'amitié entre les deux peuples.
- 2- A ce propos, Les Familles du DC 10 en Colère ! et la fondation mondiale KADHAFI prennent en considération la nécessité de réaliser un règlement satisfaisant pour toutes les parties concernant les conséquences de la catastrophe du DC 10. Ils expriment leur volonté de traiter ce problème humain dès la levée des sanctions imposées par les NATIONS UNIES à la LIBYE.

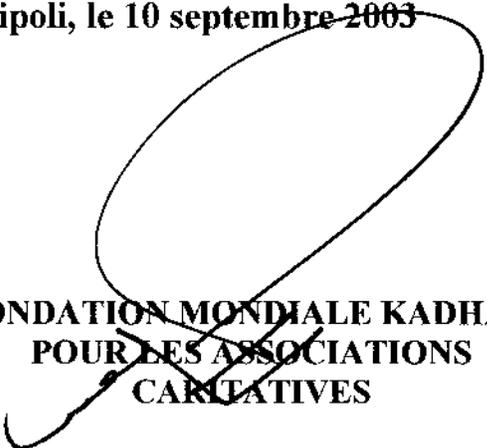


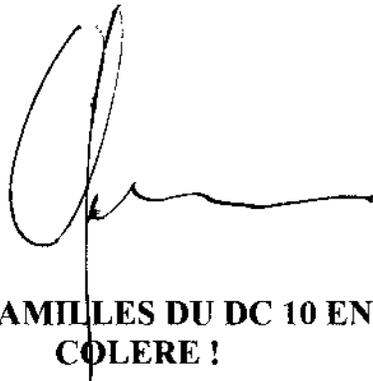
# مؤسسة القذافي العالمية للجمعيات الخيرية

## Gaddafi International Foundation For Charitable Associations

- 3- Cet objectif sera poursuivi par la fondation mondiale KADHAFI dans le cadre de son action humanitaire.
  
- 4- L'objectif commun des deux parties est de parvenir à un accord sur les clauses du règlement dans un délai d'un mois à compter de la levée des sanctions par la création d'une fondation française dont l'objet sera de reverser les indemnités aux familles des victimes, dont le montant fera l'objet d'un accord ultérieur. Cet accord préparera le terrain à un retrait total de toutes les demandes intentées contre la LIBYE ou contre les citoyens libyens concernés par la catastrophe du DC 10, qui n'ont pas encore été tranchées par un tribunal et à une renonciation à toutes poursuites civiles ou pénales devant n'importe quel tribunal français ou international découlant de la catastrophe.

Tripoli, le 10 septembre 2003

  
FONDATION MONDIALE KADHAFI  
POUR LES ASSOCIATIONS  
CARITATIVES

  
LES FAMILLES DU DC 10 EN  
COLERE !

Pour SOS Aériens  
  
F. Sipiak